LAVANDE MAILLETTE

1. Identification du produit et de la société

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	LAVANDE MAILLETTE
Nom générique	Essential oil of Lavandula angustifolia Mill. (Lamiaceae) obtained from flowering tops by steam distillation
N° d'index annexe VI	_
N° CAS	8000-28-0
N° CE	289-995-2
N° CAS CE	90063-37-9
N° FEMA	2622
N° FDA	182.20
N° CoE	257n
N° d'enregistrement REACH	En conformité avec REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première pour l'industrie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et coordonnées complètes	**ASTIER DEMAREST S.A.** 60, route de la Paoute BP 51002 - Le Plan de Grasse 06131 GRASSE CEDEX FRANCE Tel / Ph +33.(0).4.93.40.56.56 contact@astierdemarest.com
Adresse e-mail de la personne en charge des fiches de données de sécurité	reglementation@astierdemarest.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59
BELGIQUE : CENTRE ANTIPOISONS BELGE 070 245 245
LUXEMBOURG : 8002 5500

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

	|Eye Irrit. 2| : Irritation oculaire - Catégorie 2 |Skin. Sens. 1B| : Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 B |Asp. Tox. 1| : Danger par aspiration - Catégorie 1 |Aquatic Chronic 3| : Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité chronique - Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de dangers	




Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	|H304| : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |H317| : Peut provoquer une allergie cutanée. |H319| : Provoque une sévère irritation des yeux. |H412| : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LAVANDE MAILLETTE

Conseils de prudence	|P261| : Éviter de respirer les poussières/fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. |P264| : Se laver la peau soigneusement après manipulation |P272| : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail |P273| : Éviter le rejet dans l'environnement |P280| : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ … (Voir FDS) |P301+P310| : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/… |P302+P352| : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/… |P305+P351+P338| : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |P321| : Traitement spécifique (voir … sur cette étiquette). |P331| : NE PAS faire vomir. |P333+P313| : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin |P337+P313| : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin |P362+P364| : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |P405| : Garder sous clef |P501| : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Mentions supplémentaires	_

2.3. Autres dangers

_

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Principal constituant	Lavande, Lavandula angustifolia, extraits
Autres constituants (additif, stabilisant…)	_

3.2. Mélanges / UVCB

- Composants dangereux - Classification selon le règlement CE n° 1272/2008

Nom	N° CE	CAS	CLP - Catégories	CLP - Mentions de danger	Mini	Maxi
(E)-béta-Ocimène	223-241-5	3779-61-1	Skin Irrit. 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2	H315 H400 H411	0 %	2 %
(Z)-béta-Ocimène	222-081-3	3338-55-4	Flam. Liquid 3 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 Aquatic Chronic 2 Aquatic Acute 1	H226 H304 H315 H411 H400	0 %	2.5 %
1,8-Cinéole	207-431-5	470-82-6	Flam. Liquid 3 Skin. Sens. 1B	H226 H317	0 %	0.6 %
3-Octanone	203-423-0	106-68-3	Skin Irrit. 2 Flam. Liquid 3	H315 H226	0 %	2.5 %
Acétate d'oct-1-èn-3-yle	219-474-7	2442-10-6	Skin. Sens. 1B Acute Tox. O 4	H302 H317	0 %	0.8 %
Acétate de géranyle	203-341-5	105-87-3	Skin Irrit. 2 Skin. Sens. 1B Aquatic Chronic 3	H315 H317 H412	0 %	1 %
Acétate de linalyle	204-116-4	115-95-7	Skin Irrit. 2 Skin. Sens. 1B	H315 H317	33 %	46 %
Acétate de néryle	205-459-2	141-12-8	Skin. Sens. 1B	H317	0 %	0.5 %
alpha-Phellandrène	202-792-5	99-83-2	Flam. Liquid 3 Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 1 Aquatic Acute 1	H226 H304 H410 H400	0 %	0.5 %
alpha-Pinène	201-291-9	80-56-8	Flam. Liquid 3 Acute Tox. O 4 Skin Irrit. 2 Skin. Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H226 H302 H315 H317 H304 H400 H410	0 %	0.2 %
alpha-Terpinéol	202-680-6	98-55-5	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	H315 H319	0 %	1.5 %

LAVANDE MAILLETTE

alpha-Terpinolène	209-578-0	586-62-9	Skin. Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H317 H304 H400 H410	0 %	0.1 %
béta-Caryophyllène	201-746-1	87-44-5	Skin. Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 4 Aquatic Acute 1	H317 H304 H413 H400	0 %	3.5 %
béta-Pinène	204-872-5	127-91-3	Flam. Liquid 3 Skin Irrit. 2 Skin. Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H226 H315 H317 H304 H400 H410	0 %	0.2 %
Bornéol	208-080-0	507-70-0	Flam. Solid 1 Skin Irrit. 2 Aquatic Chronic 2	H228 H315 H411	0 %	3 %
Butyrate de butyle	607-031-00-4	109-21-7	Flam. Liquid 3	H226	0 %	0.2 %
Camphène	201-234-8	79-92-5	Flam. Solid 2 Eye Irrit. 2 Aquatic Chronic 1 Aquatic Acute 1	H228 H319 H410	0 %	0.4 %
Camphre	200-945-0	76-22-2	Flam. Solid 2 STOT Single Exp. 2 Acute Tox. I 4 Acute Tox. O 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Aquatic Chronic 2	H228 H302 H332 H371 H315 H318 H411	0 %	1.2 %
Carvone	606-148-00-8	99-49-0	Skin. Sens. 1	H317	0 %	0.1 %
Coumarine	202-086-7	91-64-5	Acute Tox. O 4 Skin. Sens. 1B	H302 H317	0 %	0.4 %
Delta-3-Carène	236-719-3	13466-78-9	Skin Sens. 1 Skin Irrit. 2 Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 Acute Tox. I 4 Aquatic Chronic 2	H317 H315 H226 H304 H332 H411	0 %	0.2 %
Géraniol	203-377-1	106-24-1	Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1	H315 H318 H317	0 %	1 %
Limonène	601-029-00-7	138-86-3	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H226 H315 H317 H304 H400 H410	0 %	0.3 %
Linalol	603-235-00-2	78-70-6	Skin. Sens. 1B Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	H317 H315 H319	30 %	47 %
Nérol	203-378-7	106-25-2	Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1B Eye Irrit. 2	H315 H319 H317	0 %	0.4 %
Oct-1-èn-3-ol	222-226-0	3391-86-4	Skin. Sens. 1B Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Acute Tox. I 4 Acute Tox. O 3	H317 H315 H319 H332 H301	0 %	1 %
p-Cymène	601-094-00-1	99-87-6	Flam. Liq. 3 Acute Tox. I 3 Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 2	H226 H331 H304 H411	0 %	0.3 %
Terpinèn-4-ol	209-235-5	562-74-3	Acute Tox. O 4 Skin Irrit. 2 STOT Single Exp. 3 Acute Tox. I 4	H302 H315 H336 H332	0 %	1.5 %
Toluène	203-625-9	108-88-3	Repr. 2 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 STOT Rep. Exp. 2 STOT Single Exp. 3 Aquatic Chronic 3	H361 H315 H319 H373 H336 H412	0 %	0.1 %

LAVANDE MAILLETTE

Trans-2-Hexenal	229-778-1	6728-26-3	Acute Tox. O 4 Acute Tox. D 3 Skin. Sens. 1B Skin Irrit. 2 Flam. Liquid 3 Eye Irrit. 2	H302 H311 H317 H315 H226 H319	0 %	0.1 %

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau (ou eau + savon). Si une irritation persiste ou qu'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à grande eau en écartant bien les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement et abondamment à grande eau. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever si elles peuvent être facilement otées. Ne pas les remettre et ne pas remettre de lentille après l'accident sans l'avis de votre ophtalmologiste.
Ingestion	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS FAIRE VOMIR sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation excessive	Placer le sujet à l'air frais. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommendé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise en l'absence de formation appropriée.

5. Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre, extincteurs à mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Production possible de fumées toxiques en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un masque si nécessaire. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'étouffer a tendance à alimenter le feu certains produits aromatiques comme les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée. Refroidir les récipients clos exposés à la chaleur de l'incendie par aspersion d'eau car la pression peut augmenter à température élevée. Pour éteindre un feu naissant à base d'huile essentielle, utiliser un extincteur spécifique à poudre ABC (ou équivalent). Si le feu n'est pas important, on peut l'étouffer par recouvrement à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Eloigner toutes sources d'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l’environnement

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. En cas de pollution environnementale (sol, canalisations, égouts, eaux de surface ou nappes d'eau souterraines), informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les gros débordements doivent être contenus à l'aide de matières absorbantes, sable ou poudre inerte, qui seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur de même que les torchons, éponges, etc. ayant servi à éponger.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la protection individuelle, se référer à la section 8.
Pour l'élimination des déchets, se référer à la section 13.

LAVANDE MAILLETTE

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec le produit. (Voir mesures de protection individuelle en section 8.) Ne pas ingérer le produit. Le tenir loin de toute nourriture ou boisson. Ne pas fumer à proximité. Ne pas respirer abondamment des vapeurs chaudes. Durant l'incorporation du produit, celui-ci doit être tenu à des températures relativement basses. En cas de nécessité d'élévation de température, celle-ci doit être ménagée et pendant un temps court. Ne pas chauffer à flamme nue, ni exposer les vapeurs à une flamme ou à une autre source d'ignition (par exemple équipement électrique). Une bonne aération des locaux est souhaitable. Respecter les précautions nécessitées par l'hygiène courante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est recommandé de stocker dans les emballages d'origine fermés, à l'abri des sources de chaleur et en évitant les différences de température trop grandes. Une bonne aération des locaux est souhaitable. Respecter les précautions nécessitées par l'hygiène courante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se conformer à la règlementation, pas de recommandation particulière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Non déterminé, se référer aux réglementations en vigueur (valeurs limites d'expositions professionnelles, Derived No-Effect Level DNEL, Predicted No-Effect Concentration PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Controles techniques appropriés

Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des normes d'exposition professionnelle. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation des produits chimiques, des fontaines occulaires et des douches doivent être disponibles à proximité des postes de travail.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection (norme EN 166)
Protection de la peau	Vêtements de travail protecteurs, gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradations. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Protection respiratoire	Dans les locaux bien aérés, une protection des voies respiratoires n'est normalement pas nécessaire. Si ce n'est pas le cas un masque peut être requis sauf mention spéciale en section 2.
Dangers thermiques	Porter impérativement un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer aux règlementations en vigueur.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide mobile, limpide
Couleur	Incolore à jaune clair
Odeur	Caractéristique, fraîche, florale rappelant celle des sommités fleuries de la plante.
pH	Non déterminé(e)
Point de fusion en °C	-20°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition en °C	172°C
Point éclair	78 °C 172 °F
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)
Inflammabilité	Non déterminé(e)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé(e)
Pression de vapeur	358 Pa @ 25°C
Densité de vapeur	Non déterminé(e)

LAVANDE MAILLETTE

Densité relative	Min 0.88 Max 0.89
Solubilités	Soluble dans l'ethanol Solubilité dans l'eau : 2.012 mg/L à 25°C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Log Pow = 4.8
Température d'auto-inflammabilité en °C	250°C
Température de décomposition en °C	Non déterminé(e)
Viscosité	Non déterminé(e)
Propriétés explosives	La substance ne contient pas de groupes chimiques présentant des propriétés d'explosivité.
Propriétés comburantes	La substance ne contient pas de groupes chimiques présentant des propriétés comburantes.

9.2. Autres informations

–

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Pas de modification significative dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune selon nos connaissances dans les conditions normales d'utilisations.

10.4. Conditions à éviter

Une exposition prolongée ou excessive à la chaleur et/ou l'air peut entrainer une décomposition non dangereuse et/ou l'oxydation de la substance.

10.5. Matières incompatibles

Les acides forts et les agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe - Orale	DL50 (rat mâle) : 6,2 +/- 0,8 mL/kg pc DL50 (rat femelle) : 5,0 +/- 0,9 mL/kg pc
Toxicité aigüe - Dermale	DL50 (lapin) : 5 000 mg/kg pc
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Dans les conditions expérimentales de l'étude, l'élément testé est considéré comme non irritant pour la peau. Selon les résultats de l'étude, la classification de l'élément d'essai devrait être: pas de catégorie (Règlement (CE) n ° 1272/2008).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non déterminé(e)
Cancérogénicité	Non déterminé(e)
Toxicité pour la reproduction	Dans les conditions d'essai, la DSENO pour la toxicité maternelle était de 500 mg / kg pc / jour sur la base du poids corporel modifié et de la consommation alimentaire à 1000 mg / kg pc / jour.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non déterminé(e)

LAVANDE MAILLETTE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non déterminé(e)
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Autres informations	_

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
CL50 (poisson d'eau douce) = 29.173 mg/L
CL50/CE50 (invertébré d'eau douce) = 21.995 mg/L
CE50 (algue d'eau douce) = 13 mg/L
CE50 (microorganisme) = 1230 mg/L
CE10 ou CSEO (microorganisme) = 488 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow : 2,97 - 4,8

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé(e)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé(e)

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé(e)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Proscrire le rejet en milieu naturel (air, eau, sols). Se conformer aux règlementations en vigueur localement pour l'élimination des déchets et des emballages. Recourir de préférence à un collecteur ou une entreprise agréée. Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés. Emballages vides : réutilisation déconseillée.

14. Informations relatives au transport

14.1. ADR

Numéro ONU	Non Réglementé
Nom d'expédition	_
Classe	_
Groupe d'emballage	_
Code de restriction tunnel	_
Etiquetage	_

14.2. IATA

Numéro ONU	Non Réglementé
Nom d'expédition	_
Classe	_
Risque subsidiaire	_
Groupe d'emballage	_
Instruction d'emballage	_

LAVANDE MAILLETTE

Etiquetage	_

14.3. IMDG

Numéro ONU	Non Réglementé
Nom d'expédition	_
Classe	_
Risque subsidiaire	_
Groupe d'emballage	_
N° de FS	_
Etiquetage	_

14.4. Dangers pour l'environnement

Non dangereux pour l'environnement.

14.5. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport routier : se référer l'ADR en vigueur, notamment les obligations de sécurité des intervenants (chapitre 1.4) et les dispositions relatives au chargement, déchargement et à la manutention (chapitre 7.5).
Transport maritime : se référer à l'IMDG en vigueur.
Transport aérien : se référer au IATA en vigueur.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

_

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

LAVANDE MAILLETTE

Sources : Norme ISO 3515 12/2004 Huile essentielle de Lavande.
IFRA/IOFI Labeling Manual.
Cette notice complète la fiche technique du produit mais ne la remplace pas. Ces informations ont été établies au mieux de nos connaissances à la date indiquée et sont données de bonne foi. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation du produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
ECHA Brief Profile
Texte intégral des phrases H citées en point 3 :
H226
Liquide et vapeurs inflammables.
H228
Matière solide inflammable.
H301
Toxique en cas d'ingestion.
H302
Nocif en cas d'ingestion.
H315
Provoque une irritation cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H331
Toxique par inhalation.
H332
Nocif par inhalation.
H336
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361
Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
H371
Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400
Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413
Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Modifications apportées par rapport à la version précédente

Version entièrement revue selon le règlement (UE) n° 2020/878 de la commission du 18 juin 2020.